

Le mot du Maire

La beauté de notre commune a besoin de vous.

Votre municipalité fait tout pour que notre commune soit très belle.

Je remercie de tout cœur ceux qui y collaborent, notamment par son fleurissement. Mais je dois constater que notre commune est envahie et enlaidie de sacs à ordures déposés n'importe quand et n'importe comment. Ces sacs sont enlevés le mercredi matin très tôt et doivent être déposés le mardi soir ; or ils sont déposés souvent beaucoup plus tôt, parfois dès le dimanche soir ou même tout au long de la semaine précédente.

En ce qui concerne les personnes étrangères à notre commune, qui sont sans doute nombreuses à effectuer des dépôts anarchiques, je prie nos concitoyens, s'ils constatent ces dépôts, d'informer les intéressés de l'arrêté municipal (voir annexe 1) en la matière et de sa sanction. En ce qui concerne les résidents principaux il importe absolument de respecter la règle du dépôt du mardi soir.

En ce qui concerne les résidents secondaires je sais qu'il existe un problème du départ du dimanche soir mais je rappelle que l'ECO 5000 de Goufard et les bacs à roulettes qui existent à côté du tri sélectif aux abords du supermarché ont été placés particulièrement à leur intention ; il importe qu'ils y recourent.

Pour tous il importe, s'il y a plusieurs sacs, de les regrouper dans des sacs prévus à cet effet, parfaitement étanches et noués.

En ce qui concerne enfin les objets divers et la ferraille ils doivent être déposés exclusivement à la déchetterie, ouverte tous les jours ouvrables sauf le jeudi.

Merci de respecter ces règles.

Merci de veiller à cet aspect important de la beauté de notre commune.

Grâce à vous, grâce à nos efforts communs, notre commune sera toujours très belle.

Luc de Romanet

CADRE DE VIE-----

LA MEME



RESTAURATION ET ENTRETIEN DE LA RIVIERE LA MEME (depuis sa source jusqu'à Igé)

Programme nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre européennes sur l'Eau (DCE)

La rivière **la Mème** prend sa source dans la forêt de Bellême sur la commune de Sérigny, le lit de la rivière traverse St Martin du Vieux Bellême avant d'arriver à Igé.

Nous pouvons noter sur ce parcours divers affluents : Liard, Saint Laurent, la Bruyère, la Calabrière, Chêne Vert, la Chantereine, Vau Hargneux, la Racicotière, la Foule, la Fontaine, l'Etang Normand.

La Mème termine sa course en se jetant dans l'Huisne sur la commune de la Ferté Bernard (Sarthe). La Mème et ses affluents constituent un lit de 51 km.

La Communauté de communes du Pays Bellémois a pour objectifs de :

Entretien : Nettoyer et entretenir les berges mais aussi le lit de la rivière en veillant à supprimer certains obstacles naturels ou non pouvant ralentir et dans certains cas stopper la progression des poissons.

Aménager : Proposer des aménagements tels que des abreuvoirs pour éviter une dégradation trop rapide des berges par les troupeaux allant boire.

Réguler le débit : Il est très important pour la faune qu'il n'y ait pas de variations de température avec un courant sur tout le trajet de la rivière. Or, pour diverses raisons (moulins, constructions d'étangs...) ce n'est plus le cas et cela contribue fortement à l'appauvrissement du milieu. De plus certains aménagements font que le débit devient très irrégulier sur le parcours dans certaines zones, en été et en hiver.

Les moyens à mettre en œuvre :

Financiers : 840 000 euros : Conseil Général, Conseil Régional, Agence de l'Eau de Basse Normandie et Loire.

Humains : Un demi-poste de technicien de rivière va être créé sur une période de 5 ans. Ce technicien assurera le lien sensible entre les riverains, le maître d'ouvrage et l'entrepreneur avec un rôle d'animateur et de contrôleur.

Information/communication auprès des riverains :

Diffusion d'une plaquette d'information gratuite pour toutes les communes et les riverains.

Les riverains (privés et publics, exploitants et propriétaires) seront consultés et tenus au courant des divers projets concernant les rivières, les travaux étant réalisés pour tout ou partie sur des terrains privés ou communaux.

Chaque propriétaire dont la Mème traverse ses terres, concerné par des aménagements, sera consulté. Toute intervention sera soumise à son accord et une participation symbolique aux frais des travaux engagés lui sera demandée.

Réalisation :

La restauration et l'entretien des cours d'eau du bassin versant de la Mème s'étendront sur une période de 5 ans. Remerciements à Monsieur Gilbert d'Hydro Concept. **JML**

Sommaire

[CADRE DE VIE](#)

[LA COMMUNE](#)

[EVENEMENTS](#)

[ETAT CIVIL](#)

[AGENDA](#)

[CIVISME](#)

[EXPRESSION LIBRE](#)

[INFORMATIONS PRATIQUES](#)

A 1 Arrêté

ENVIRONNEMENT

Commission fleurissement

Marie-Madeleine Boulay, Martine Rouillec, Ginette Tiratay, François Stagnol et Denis Vallée font partie de la commission.

BILAN D'ACTIVITES ET BUDGET :

° **Mise en place de vivaces** pour un montant de 390.36 € afin d'éviter à terme les dépenses saisonnières et maîtriser les dépenses d'eau.

° **Fleurissement d'été** : 2048 plants pour un budget de 908.67 € (2174 plants pour un budget de 1164.51 € en 2008). Il faut ajouter l'achat de gazon et de terreau pour un montant de 306 €. Nos agents techniques consacrent environ deux semaines à la préparation des parterres et à la mise en place des fleurs. Il faut ajouter trois heures d'arrosage quotidien et une heure trente de désherbage hebdomadaire.

° **FREDON** (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) : la commune a fait l'acquisition d'une armoire sécurisée pour ranger les produits phytosanitaires et a mis en place des bacs de rétention pour l'armoire et la citerne à fioul.

PROJET :

La commission décide de continuer l'implantation progressive de vivaces couvre-sol afin de garder un couvert hivernal répondant aux exigences du FREDON et limitant ainsi l'utilisation de produits phytosanitaires sur le développement des mauvaises herbes. Une réflexion se fera sur l'aménagement des espaces dans différents endroits de la commune. **MMB**

LA CROIX FEUE REINE

La croix qui s'élève sur la route de Bellême au Mans, face à la cité bellémoise et à la forêt, perpétue le souvenir du siège de Bellême. La croix actuelle date de 1855 mais elle est érigée là où les habitants de Bellême plantèrent une croix à la mort de Blanche de Castille, la feue reine (1252).

Ce site est sur la commune de SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME mais appartient au conseil général de l'Orne, seul qualifié pour régler notamment son stationnement. En raison de l'occupation abusive de ce terrain, par sa durée, par son envahissement total, par les ordures accumulées et par l'environnement largement souillé le Maire est intervenu auprès du conseil général par l'intermédiaire de notre Conseiller Général afin de limiter le stationnement sur ce site classé. Des travaux importants ont été réalisés après cette intervention. Les touristes

peuvent à nouveau s'arrêter et admirer le paysage et nos concitoyens voisins ont retrouvé la paix de ce lieu. **FS**

REPAS DES VOISINS

Journée des habitants des Tilleuls

Pour la troisième année consécutive les habitants des Tilleuls s'étaient donnés rendez-vous à la salle des mariages pour passer la journée ensemble. Dès neuf heures du matin un petit groupe s'était constitué pour préparer les toasts « maison ».

L'apéritif, en présence de Monsieur le Maire et de son épouse, fut servi sous les cerisiers. Puis ce fut le moment de se mettre à table et d'apprécier les différentes entrées et desserts préparés par les familles.

En fin d'après-midi, le soleil étant de la partie, certains optèrent pour une promenade en forêt pendant que les passionnés de cartes jouaient à la belote à l'ombre sur la terrasse de la salle des mariages.

Comme de coutume après la ballade et les cartes on servait l'apéro avant de passer à table pour finir « les restes ». Enfin vers 22 heures il était temps de se quitter sans oublier de ranger la salle et de se donner rendez-vous pour l'année prochaine. (Le 30 mai 2010) **FS**



Journée des habitants de Sèche Terre

Pour la 14^{ème} année consécutive le traditionnel repas de Sèche Terre s'est déroulé le samedi 27 juin, une trentaine de personnes y participèrent.

Le soleil étant de la partie, le repas fut pris à l'ombre d'un grand sapin dans la propriété d'un « Sèche-Terrois ». Nous le remercions pour son hospitalité.

Une très bonne ambiance régnant, la bonne humeur était de mise ! La bataille d'eau, comme le veut la coutume, a démarré pendant le repas, mais les rayons du soleil eurent vite fait de sécher tout le monde. Une promenade à pied pour les uns, une partie de boules pour les autres et voilà

l'après-midi de passée. Le soir, la fraîcheur venant, nous nous sommes installés dans un garage pour le dîner qui se prolongea fort tard dans la nuit. Ce fut une très belle journée de joie et d'échange pour toutes les personnes présentes. **SL**



LA COMMUNE-----

CONSEIL MUNICIPAL

Suite à une réunion de concertation tenue à Bellême le lundi 9 mars 2009 concernant le projet de déviation de Bellême, intitulée « **Barreau nord-ouest RD 955 - RD938** », le conseil municipal a décidé, lors de la séance du 26 mars 2009*, de la création d'une **COMMISSION DEVIATION** composée des membres suivants : L de ROMANET, J BEUNARDEAU, F STAGNOL, L DECELLE, G BEAUTE, M CLEMENT, D MAISONNIER et D VALLEE.

Une réunion importante s'est tenue le 28 avril avec Monsieur de CAFFARELLI, conseiller général, au cours de laquelle la commission a fait part de ses observations sur les trois avant-projets proposés (le compte rendu de cette réunion est relaté dans la séance du conseil du 14 mai*).

Ces observations ont été transmises à Monsieur BOISRENOULT, Directeur général adjoint du Conseil Général.

Le 22 juin, lors d'une séance du conseil municipal dédiée à la " DEVIATION de BELLÊME - ST MARTIN " un quatrième avant-projet, prenant en compte une partie des observations émises (pour les détails se reporter au compte rendu de cette réunion*) fut présenté par Monsieur BOISRENOULT et ses collaborateurs Messieurs GATIEN et BONNET, du pôle aménagement environnement du Conseil Général, en présence de Monsieur RADIGUE, responsable à Bellême des infrastructures départementales du Perche, et de Monsieur de CAFFARELLI.

* Pour votre information, les documents cités ci-dessus sont consultables en mairie.

Etat d'avancement du projet au premier semestre 2009 :

- ° Levé topographique réalisé 2001
- ° Avant-projet du tracé en cours (recherche du tracé/étude du tracé retenu)
- ° Etudes d'environnement, d'hydraulique, paysage en cours

Etapes suivantes :

- Concertation et établissement des dossiers d'enquêtes
- Lancement enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et loi sur l'eau : début 2010
- Etudes géotechniques 2010 : consultation à lancer
- Etudes projet 2010
- Expropriation en 2010-2011
- Travaux 2011/2012

Il est envisagé avant la tenue de l'enquête d'utilité publique d'organiser **une réunion d'information destinée aux habitants de Saint Martin du Vieux Bellême. GB**

CCAS

Le Centre Communal d'Action sociale

C'est à partir de 1796 que l'Etat organise l'aide sociale en créant des bureaux de bienfaisance, ancêtres des CCAS. Auparavant l'assistance envers les plus démunis dépendait uniquement de l'initiative privée. Plus tard le bureau de bienfaisance se transformera en bureau d'aide sociale qui deviendra en 1986 le CCAS. C'est grâce à cet organisme proche de la population que la solidarité locale peut s'exercer. Le CCAS de Saint Martin est composé d'un Président, Luc de Romanet, de membres du conseil municipal à savoir Marie-Madeleine Boulay, Carole Ampe, Ginette Tiratay, Didier Maisonnier et de membres non élus Simone Cocq, Valérie Duhamel, Aline Pilloux et Anne-Marie de Romanet.

Il dispose de son propre budget alimenté par une subvention de la commune qui cette année s'élève à 2000 euros, ainsi que d'une partie du produit des ventes des concessions dans le cimetière et de dons. Le CCAS, en collaboration avec l'assistante sociale responsable du secteur, participe à l'instruction des demandes d'aides sociales légales (aide médicale, revenu de solidarité active...) formulées par les bénéficiaires. Il transmet les demandes aux autorités compétentes. Il répond aux demandes d'aide d'urgence, de colis alimentaires, organise et finance le repas des anciens de la commune. Si vous rencontrez des difficultés, le CCAS peut vous aider, adressez-vous au secrétariat de la Mairie. **DM**

EVENEMENTS-----

Fête communale dimanche 28 juin 2009

Le soleil était au rendez-vous pour la fête communale en ce dimanche 28 juin 2009. Au cœur du bourg fleuri de Saint Martin un vide grenier organisé par le comité des fêtes avait rassemblé une trentaine d'exposants. Dans l'après-midi des balades en poney étaient proposées aux plus jeunes par le centre équestre du Haut Val. N'oublions pas l'exposition de peinture dans la salle des anciens organisée par l'association « Art en liberté » ainsi qu'un atelier de poterie animé par Karine Carouille qui a permis aux enfants de s'essayer à la fabrication d'objets en terre. La veille à vingt heures, devant l'église, une centaine de personnes était venue assister au concert donné par l'école de musique de Monsieur Duval.

Un week-end très animé et très ensoleillé qui a profité à tous, et c'était bien là l'objectif de la manifestation.

Le comité des fêtes remercie toutes les personnes qui ont participé activement à la réussite de cette journée, les mairies, associations voisines, commerçants et entreprises qui ont prêté gracieusement du matériel.

Un grand merci à Monsieur Julien Cronne qui à chaque manifestation de la commune met à disposition son terrain. **FS**



Remise des dictionnaires

Lors d'une réunion qui s'est tenue le 31 août le Maire, ses Adjointes et plusieurs conseillers Municipaux ont remis à chacun des neuf élèves de notre commune entrant cette année en sixième un beau et très complet dictionnaire franco-anglais offert par le conseil municipal ; ces élèves, Emeline Bothineau, Marion Chaslin, Adeline Daligault-Ferruel, Camille Denis, Lucas Gouin, Laurie Lévénès, Paul-Henri Loyzeau de Grandmaison, Romain Mauthé et Coline Trouillet, étaient là avec leurs familles. Lors de cette remise, avant que soit servi un verre de l'amitié, le Maire leur a rappelé que « si vous ne parlez pas anglais, vous deviendrez muet pour une grande partie du monde » et que ce dictionnaire franco-anglais est un « livre de vie ».



Assemblée Générale du comité des fêtes

L'assemblée générale du Comité des fêtes a eu lieu le vendredi 4 septembre. La Présidente **Isabelle DUGUE** a rappelé toutes les activités de l'année à savoir le cyclo-cross, les lotos, la fête de la musique, la fête communale, la paëlla et le Noël des enfants. Toutes ces manifestations ont connu un réel succès et seront reconduites pour l'année 2010. La présidente a remercié la municipalité pour sa subvention de 1000 euros. Cette aide permet par exemple d'anticiper l'acquisition des lots pour le loto.

Le bureau se compose d'Isabelle Dugué, Présidente, Michel Commelein, Vice Président, d'Aline Pilloux, Trésorière, de Michèle Thomelin, trésorière adjointe, de Laurence Goujon, secrétaire. Les membres sont Aline Bothineau, Olivier Denis, Marie-Madeleine et Fernand Garnier, Soazig Legros, Noël Pourchet et Ginette Tiratay. **FS**



Nouveaux habitants

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants et la municipalité est à leur disposition pour tout besoin.

Romain VINCENT & Catherine PRIMET et Corélie

Virginie BUISSON

Gilbert GAUTIER

Thibaut GULLIN

ETAT CIVIL-----

Décès

BLOT Suzanne née BROUARD le 11 mai à Bellême

CHAPEAU Fernand le 29 mai à Mortagne-au-Perche

ELUARD veuve JEAN Marguerite le 1 juin à Bellême

Mariage

Emilie GOURDON et Gonzague LEGOUT le 9 juillet

Andréa MAHEUX et Nicolas MICHELIN le 5 septembre

Noces d'or

Renée et René DUCROCQ le 25 avril



AGENDA-----

**11 NOVEMBRE 2009 DEPOT DE GERBE
SUIVI DU REPAS DES ANCIENS**

29 NOVEMBRE 2009 LOTO A SERIGNY

19 DECEMBRE 2009 NOEL DES ENFANTS

**09 JANVIER 2010 VŒUX DU MAIRE (TOUS
LES ST MARTINOIS SONT CORDIALEMENT IN-
VITES)**

CIVISME-----

Brûlage des déchets

- Les feux de jardin : Brûler ses propres déchets verts peut provoquer des désagréments à vos voisins. Pour conserver de bonnes relations avec eux cette pratique doit être exceptionnelle et doit respecter les quelques règles de bonnes conduites suivantes :

- S'assurer à la mairie qu'un arrêté préfectoral ne l'interdit pas,

- Eviter de faire du feu par beau temps, forte chaleur, grand vent ou en période de sécheresse,

- Débarrasser au préalable l'emplacement du foyer de toute matière combustible pour éviter la propagation du feu,

- Ne pas brûler trop près de la limite séparative de votre propriété,

- Prévoir sur place un moyen d'extinction

- Ne pas laisser le feu sans surveillance

Attention : le brûlage à l'air libre des ordures ménagères, emballages, matières plastiques...est formellement interdit (Article 84 et 85 du règlement sanitaire départemental)

Une déchetterie à Bellême, route d'Appenai, est à votre disposition pour recueillir toutes les autres catégories de déchets. **DM**

EXPRESSION LIBRE -----

Un grand artiste chorégraphe a choisi Saint Martin du Vieux Bellême comme lieu de résidence

C'est à 20 ans qu'Arthur Plasschaert, d'origine hollandaise né à Parée en Indonésie, arrive à Paris, avec un peu d'argent en poche pour de courtes vacances, avant des études de médecine prévues à la rentrée. Rapatrié d'Indonésie en 1945, il vient de passer 5 ans en Hollande. C'est un jeune homme à l'esprit libre et impétueux, profondément marqué par les années de guerre, bridé par un rattrapage scolaire et militaire après la libération. Décide-t-il, alors, d'une échappée belle ? Le pied posé sur le quai de la gare du Nord, il sait déjà qu'il ne rentrera pas à Rotterdam. Il vient de tourner la page des années sombres. Il sent dès cet instant que Paris, qui a tant nourri ses rêves d'adolescent, sera sa terre d'adoption et de liberté. Il découvre cette ville avec boulimie et ne tarde pas à rencontrer, au détour des studios de danse d'alors, les per-

sonnalités qui accompagneront son originale et prestigieuse carrière.

C'est d'abord au studio Wacker, chez Madame Nora où tout le monde des jeunes artistes de la danse se croise, qu'Arthur Plasschaert prend ses premiers cours. Il y croise déjà Roland Petit, Zizi Jeanmaire, Maurice Béjart, toutes les futures étoiles de la danse du Palais Garnier. Il y décroche aussi son premier contrat pour l'Opéra de Liège.

Puis, tout va aller très vite dans ces années 1950-1960. Tour à tour, les chorégraphes de l'époque, tel Georges Reich, repèrent ses talents de danseur. A Monaco, il est engagé par John Tarras. On lui donne sa chance comme chorégraphe. Il saisit la balle au bond et assure avec brio les grands programmes de la saison du Sporting Club à Monte-Carlo. Ses ballets pour le Gala de la Croix Rouge, le Bal de la Mer, enchantent la principauté... Les contrats s'enchaînent.



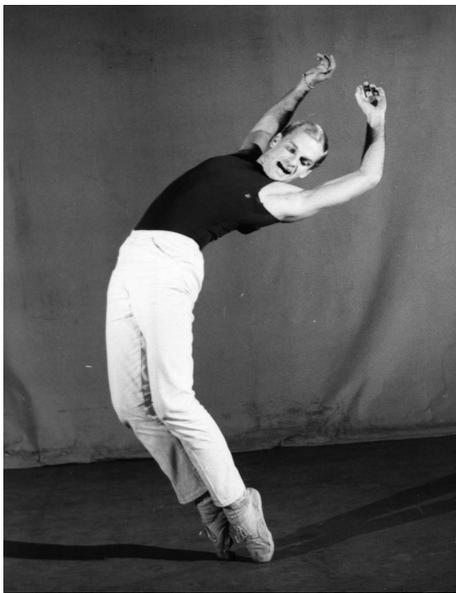
Bruno Coquatrix, qui le connaît pour l'avoir déjà remarqué comme premier danseur dans la Grande Revue de Joséphine Baker à Paris, assiste à ces galas et l'engage pour l'Olympia. Pendant des années, sur la scène de ce lieu désormais mythique, à Bobino, au Casino de Paris, au Palais des Sports, au Palais des Congrès, à Bercy, dans les plus grandes salles de spectacles, les Ballets d'Arthur Plasschaert feront la joie du grand public. Parallèlement, dès le début des années 70, la télévision l'appelle ; les émissions de Marity et Gilbert Carpentier le rendent populaire et célèbre. Précurseur en ce domaine où sa créativité est unanimement reconnue, il est le premier chorégraphe de la télévision française. Par ses chorégraphies, des mises en scène inédites, il contribue régulièrement à valoriser les comédiens et les chanteurs les plus connus, ses amis de toujours, dans des représentations souvent inoubliables, une mine pour les futures archives et internet.

Si des propositions lui sont faites pour New York ou Moscou, hormis pour les tournées, il ne quittera plus la France. Sa carrière artistique s'épanouit, contribuant aux « belles heures de la télé française », tout en participant au renouveau du music-hall et de l'univers des variétés dans notre pays, son talent fréquemment mis à contribution. Entre autres vedettes souvent accompagnées, lors des shows, de leurs spectacles, citons parmi cent, Sylvie Vartan, Mireille Mathieu, Chantal Goya, Nicole Croisilles, Patricia Kaas, Annie Cordy, mais aussi beaucoup d'autres chanteurs en vogue : Sacha Distel, Adamo ou Michel Polnareff... Sa créativité s'exerce également au niveau du théâtre, du cinéma, de comédies musicales, différents artistes faisant souvent appel à lui. Il est aussi à l'origine de spectacles lyriques, musicaux et de danse, son légendaire éclectisme lui permettant d'intervenir aussi bien pour les Misérables, d'Alain Decaux, que de

proposer le magistral « Portrait d'une étoile », avec Mickaël Denart... Tandis qu'il règle des chorégraphies pour les télévisions belge, suisse, italienne, allemande ou encore anglaise et hollandaise, on le retrouve travaillant sur des clips, des spectacles promotionnels et publicitaires, à l'occasion de grands hommages, juré de concours recherché, mais aussi organisant des stages... D'hier et d'aujourd'hui, il est l'homme de tous les défis, aussi bien spécialiste des ballets modern jazz que maître es divertissements, une large palette d'activités renouvelant sans cesse les multiples facettes de son talent.

C'est à la fin des années 70 qu'Arthur Plasschaert, danseur et chorégraphe au zénith de sa carrière, vient reprendre son souffle et nourrir son inspiration dans les collines du Perche. Il découvre cette région avec la famille Bras qui y séjourne régulièrement et aime venir s'installer l'été du côté de Longny-au-Perche et goûter aux joies de la campagne environnante. Familiarisé avec la région, ses paysages, ses habitants, depuis quelques décennies déjà, Arthur Plasschaert décide, à 64 ans, de s'y installer. Il pose ses valises à Pouvrai au lieu dit La Palaserie. Ce qui n'est d'abord qu'une résidence secondaire devient vite le lieu privilégié de son existence. Mais, c'est un infatigable ! La ravissante fermette au bout de son chemin, véritable image d'Epinal, où la paix et le charme sont omniprésents, comme la récompense d'une carrière bien remplie, ne suffit pas à son bonheur. Le contraste est trop grand entre les quarante ans de vie parisienne, de sociabilité intense, et cette vie paisible, solitaire, dans la campagne du Perche. Il veut encore travailler. Aussi décide-t-il de reprendre la route. Dès lors, il entretient de fructueuses relations avec la jeune génération, les danses jazz et actuelles, la musique jazz, bien décidé à jouer son rôle vis-à-vis de cette nouvelle génération de danseurs et chorégraphes, la filiation étant naturelle, évidente même. Le voici de nouveau le pied à l'étrier, son enthousiasme toujours aussi communicatif.

Il s'installe à Serigny, près de Bellême, dans la curieuse maison de l'architecte Marcel Lods. « Une Maison Jazz », comme il aime à le dire. La conception en est magnifique, source d'inspiration, et contribue à nourrir ses passions actuelles, lui procurant un second souffle, une seconde jeunesse. C'est là que naît le festival « Jazz' Orne Danse » dont il est aujourd'hui le Directeur Artistique. Il vient de rencontrer les Amis de la Pellonnière, et à la demande de l'association Agapê, emporté dans le tourbillon de sa saison musicale de l'année 2001, il met en scène et chorégraphie l'Opéra de Henry Purcell « Didon et Enée ». Les murs et la cour d'honneur du Château se souviennent encore de cet événement surprenant, surréaliste et privilégié, dont le succès sera très apprécié. L'année suivante, c'est l'association « Au cœur du Perche » qui lui propose de chorégraphier les séquences dansées de son nouveau spectacle, « Martin et le Cheval d'Or ». Elles apporteront beaucoup de satisfaction à l'équipe d'interprètes et à la direction du spectacle. Lui fallait-il renouer avec le public pour retrouver le goût de son art et celui des succès ?



Car une autre aventure s'annonce, non des moindres, qui l'engage très fortement. La reconnaissance de la danse Jazz et des danses actuelles par les instances du Ministère de la Culture, ainsi que la promotion qui en découle, réveillent un formidable élan pour la création. C'est une opportunité sans précédent dans le domaine de la danse pour notre territoire. Ainsi ce bel élan permet de faire venir des artistes et des compagnies de réputation nationale et internationale. Il met en lumière, localement, un formidable réseau associatif de danses de loisir, d'écoles, qui dispensent des enseignements de qualité en musique et en danse, de programmation de musique Jazz. Il révèle la présence de nombreux artistes installés dans le Perche. Arthur Plasschaert, respectueux des traditions, attaché au patrimoine, s'inscrit d'emblée dans ce formidable élan d'une culture locale en mouvement. Avec tout son savoir faire et son inestimable compétence artistique, il préside aujourd'hui, et pour sa 4^{ème} édition, aux destinées du Festival Danse Jazz et Comédie Musicale « Jazz' Orne Danse », dont il est co-fondateur avec Loïc Le Page. Un atout pour le département de l'Orne que les élus de Mortagne-au-Perche, du département et de la région Basse-Normandie soutiennent depuis 2005. Grâce à ses amitiés à la télévision, Arthur Plasschaert a d'ores et déjà annoncé la prochaine édition du festival lors de l'émission « Vivement Dimanche », chez Michel Drucker, au cours d'un « spécial Juliette Gréco », le 21 juin dernier. On peut d'ailleurs retrouver cet extrait sur le site du festival.

Aujourd'hui, il a choisi de vivre à Saint Martin du Vieux Bellême à l'orée de la forêt de Bellême. Dans une jolie maison ancienne. Les concitoyens de Saint Martin du Vieux Bellême sont évidemment heureux de compter parmi eux un chorégraphe de renom tel

qu'Arthur Plasschaert. Ils le remercient pour sa contribution remarquable à la culture en France, et pour avoir choisi Saint Martin du Vieux Bellême. Sa présence, sa personnalité attachante et charismatique distinguent notre commune, tout en nous associant à un profond respect pour les arts et la création sur notre territoire. Arthur Plasschaert a tout sacrifié à son métier et, encore aujourd'hui, il s'investit pour les nouvelles générations. Il suscite toujours respect et admiration. Il aime à dire modestement : « La France m'a tout donné ». De la reconnaissance qu'il manifeste à notre pays, de son attachement à notre région, nous sommes très honorés, et, en retour, nous lui sommes infiniment reconnaissants de ce qu'il a apporté, par son talent et ses compétences offerts en partage, et qu'il met encore au service de notre territoire en européen convaincu. **Loïc LE PAGE**

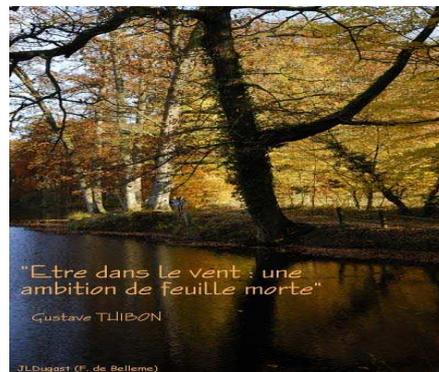
Compagnie Arthur Plasschaert 43, rue Pierre de Romanet 61130 St Martin du Vx Bellême

Tél – Fax : 02 33 25 02 74 - @mail :

arthur.plasschaert@wanadoo.fr

www.festivaldansejazz.com

Citation



Composition photo : Jean Léo Dugast avec un texte de Gustave THIBON

INFORMATIONS PRATIQUES

Location de la salle :

Habitants de la Commune :

- 1 jour 120 euros
- 2 jours 180 euros

Habitants Hors commune :

- 1 jour 160 euros
- 2 jours 240 euros

Horaire déchetterie :

L'espace propreté de Bellême est ouvert tous les jours de 10 h à 18 h sauf les jeudis, dimanches et jours fériés.

Horaire déchetterie de Colondard :

La déchetterie est ouverte tous les après-midi du lundi au vendredi de 14 heures à 17 heures.

Columbarium

Un columbarium a été installé dans le cimetière communal.

La concession de **15 ans** est à **220 euros**.

La concession de **30 ans** est à **400 euros**.

Il faut ajouter 30 euros d'ouverture de case.

Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat de mairie.

Vous êtes branchés Internet ?

Si vous souhaitez recevoir, par courriel, **les bulletins** ainsi que **les dates et les ordres du jour des réunions du Conseil Municipal**, puis **les comptes rendus** de ces réunions, communiquez votre adresse de courriel à l'attention du secrétariat

mairiestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr

Pour votre information, les documents cités ci-dessus sont affichés et consultables en mairie.

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Elles se tiennent dans la salle des mariages. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour assister à celles-ci.

Vous voulez mieux connaître votre commune ? Allez sur le site <http://www.annuaire-mairie.fr/mairie-saint-martin-du-vieux-belleme.html>

MAIRIE



Ouverture : Lundi & Mercredi de 9h à 12h,
Mardi de 14h à 18h.
Jeudi de 14h à 17h.
Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.
Tél. 02 33 73 03 05 - FAX. 02 33 25 97 09
Courriel :
mairiestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr

PUBLICITE

Rectificatif : Le numéro de téléphone de l'entreprise de maçonnerie de **Daniel BEUNARDEAU est le 02.33.73.15.49**



ARRETE REGLEMENTANT LE DEPOT DES DECHETS DES MENAGES.

Le Maire de la commune de Saint Martin du Vieux Bellême (Orne),
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu l'article L 2212-1 du Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 1311-2 du Code de la Santé Publique,
Vu la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, modifiée et complétée notamment par la loi
Vu le règlement sanitaire départemental,
Vu l'article 131-12 du Code Pénal,
Considérant que la collecte des déchets ménagers, sur la totalité du territoire de la commune, est effectuée par le SIRTOM DU PERCHE ORNAIS, une fois par semaine,

Arrête

Article 1^{er} - Les personnes résidant sur le territoire de la commune, à titre principal ou secondaire, - à l'exclusion de toutes autres -, sont tenues de déposer les déchets ménagers qu'elles produisent au service de collecte organisé à cet effet, conformément aux modalités définies aux articles 2 et 3 ci-après.
Dans tous les cas ces ordures ménagères seront rassemblées dans des sacs prévus à cet effet, parfaitement étanches et noués.

Article 2 – Les usagers déposeront leurs sacs individuels en vue de leur ramassage, dans le bourg et dans les différents points de collecte, le mardi soir, veille du passage des bennes.
Ces sacs seront destinés exclusivement à recevoir des déchets ménagers.
En aucun cas les objets destinés au tri sélectif ne devront être contenus dans ces sacs ou déposés à proximité immédiate.

Article 3 – Les usagers visés à l'article 1^{er} devront déposer, dans les containers spécialement aménagés pour le tri sélectif, sur la commune et à la déchetterie située à Bellême, ou à la déchetterie uniquement,

- les papiers, journaux et cartons (commune et déchetterie)
- le verre (commune et déchetterie),
- le plastique (commune et déchetterie),
- l'aluminium (uniquement à la déchetterie),
- les déchets verts (uniquement à la déchetterie),
- les matériaux divers (uniquement à la déchetterie),
- la ferraille et tous autres objets, communément appelés « monstres » (uniquement à la déchetterie),
- « Espace propreté », de Bellême, ou à l'installation de stockage de Colonard-Corubert).

Article 4 – Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi et à la réglementation.

Article 5 – Monsieur le Maire de Saint Martin du Vieux Bellême,
Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Bellême,
et tous agents de la force publique
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mortagne au Perche et publiée au lieu habituel de l'affichage municipal.

Fait à Saint Martin du Vieux Bellême (Orne)
le 8 septembre 2009



Affiché en mairie le



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Caen dans les deux mois de sa publication.

La commission « INFO/COM » précise que :

- Le Bulletin Municipal est entièrement conçu, rédigé par les membres de la dite commission et mis en page par le secrétariat de mairie, seuls les frais d'impression sont à charge de la commune et/ou de sponsors.
- Le bulletin N° 5 est imprimé en **380 exemplaires** par le secrétariat de la mairie.
- Par souci d'économie, les bulletins sont distribués par l'ensemble des conseillers municipaux dans les quartiers proches de leur domicile.

COMMISSION INFO/COM : G. Beauté, J.M. Legros, S. Letourneur, D. Maisonnier, L. de Romanet, F. Stagnol, D. Vallée (Photos G. Beauté, J.L. Dugast, F. Stagnol)